



AQUA-PREVE® Prevention des risques en milieu aquatiques

Objectifs : Former les salariés à l'identification des dangers et l'analyse risques associés aux milieux aquatiques. Savoir identifier les risques spécifiques de chutes à l'eau et être capable d'adapter les moyens de prévention.

Public concerné : Cette formation théorique est destinée aux personnes amenées à utiliser un gilet de sauvetage (EIF) et être exposées aux risques en milieux aquatiques, dont la chute à l'eau.

Référence réglementaire : Code de travail Article R. 4323-106. Le chef d'établissement doit aussi faire bénéficier ses travailleurs « d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement de protection individuelle »

Pré requis : Venir avec ses EPI et EIF en dotation dans l'entreprise.

Durée du stage : En visioconférence 3 heures de 1 à 10 personnes.

Via notre plateforme Teetche

Recyclage : 3 heures tous les cinq ans.

Programme :

- Rappel des principes généraux de prévention et des obligations réglementaires.
- Identification des dangers et analyse risques associés aux milieux aquatiques.
- Identification des risques du poste de travail.
- L'organisation des secours, l'Alarme, l'Alerte des secours.
- Le plan de prévention et le Plan de sauvetage.
- Les équipements collectifs de prévention et de sécurité aquatiques
- Les équipements de protection individuels : EIF, waders, combinaisons....

Méthode pédagogique :

Formation théorique sur présentation multimédia.

Cette formation se base sur le référentiel de l'INRS ED 119 ainsi que sur les recommandations de l'OPPBTP/TRAMAF

L'équipe pédagogique : L'équipe se compose de formateurs sauveteurs, issus du BTP et de l'industrie pétrolière offshore.

Validation des acquis par QCM

Remise d'un memento de la formation. Il leur est délivré une attestation de compétence.